Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 5 novembre 1887

Présidence de M. HEUDE.

Dans la nuit du 30 au 31 octobre dernier un sergent de ville, en faction, aperçut un individu qui avait l'air de caresser la porte du cabaret Delporte à Roubaix. Flairant un flagrant délit, il s'élança sur lui, et l'arrêta. Conduit au poste, Alexandre Masurel, c'est le nom du prévenu, déclara être un honnête ouvrier vitrier. Interrogé sur le motifde ses assiduités près de la porte du cabaret, il ne sut trop que répondre. Evidemment il ne devait pas se trouver là pour enfiler des perles; aussi était-il inculpé de tentative de vol.

Comme toujours, l'agent et le prévenu ne sont pas d'accord. Masurel prétend qu'il avait en poche le diamant saisi par l'agent, l'agent prétend au contraire qu'il le tenait en mains. Vu l'obscurité de la nuit et l'absence de témoins, ce point doit rester dans l'ombre.) En tout cas, Masurel, pour sa défense, dit au tribunal :

« En admettant même que j'aie eu le diamant en mains, ce n'est pas avec ça que je pourrais forcer une serrure. » Vu le doute qui plane sur cette mystérieuse affaire, le tribunal acquitte le prévenu.

Un honorable fermier, de Lys-lez-Lannoy, avait à son service un domestique qui ne peut être donné en exemple. Vrumann, c'est le nom de ce dernier, adorait les lapins de son patron, à tel point qu'il ne lui déplaisait pas de s'imaginer les voir dans son logis. Mais voler son patron était mal.

Que fit-il? Dans une visite qu'il rendit à un sieur Devienne du voisinage, il lui expliqua combien il serait facile d'enlever les lapins du patron. Tu n'as qu'à passer, lui dit-il, par la haie au fond du jardin, et les enlever. Il n'y a pas de chien et tu ne sera pas vu.

L'occasion était tentante. Le vol fut décidé. Seulement le domestique pour prix de ses indications, devait toucher la moitié des lapins volés.

Ce qui fut dit fut fait. Un beau matin, le fermier fut très surpris, quand il se dirigea suivant son habitude journalière vers le logis des messires Jean Lapin, de trouver la maison déserte.

L'impression ressentie en ce moment est désagréable.

Notre fermier courut de suite chez l'agent de douane pour lui faire part du malheur qui venait de le frapper. L'agent fit des recherches et constata que le détenteur des lapins volés était un sieur Devienne. On découvrit le complice. Tous deux sont condamnés à 4 mois de prison.

Les appareils à vapeur. — M. Bonzelle, distillateur à Haubourdin, était poursuivi pour homicide par imprudence. Un cuiseur à mais de sa distillerie a fait explosion, il y a quelque temps. Il était poursuivi : 1° pour n'avoir pas fait au préfet du Nord une déclaration constatant l'introduction dans son usine du cuiseur en question ; 2° pour n'avoir pas muni le récipient d'une soupape de sûreté ; 3° pour n'avoir pas vérifié à la propresé de l'appareil.

Sur le premier point le prévenu répond qu'il ignorait ce détail. Sur le second point, il répond que la soupape de sûreté est en bronze et qu'elle est atteinte par l'acide oxydrique. Il a préféré la remplacer par un manomètre. Enfin pour le dernier point il invoque les difficultés spéciales. Ces appareils sont nouveaux et il est difficile de reconnaître leur usure.

Jugement à huitaine.

L'assassin du bois de Phalempin. — On se souvient qu'il y a quelques jours le sieur Fleuret, cultivateur à Phalempin, était assassiné dans le bois. L'assassin présumé passait aujourd'hui en correctionnelle sous la prévention de coups, portés précisément au cultivateur, quelques mois avant l'assassinat. C'est une des charges principales qui pèsent sur lui. Le tribunal le condamne à deux mois.

Acquittement. — Madame Strobe, de Tourcoing, était accusée de vol au préjudice d'une personne de Tourcoing chez qui elle était ménagère.

Voici dans quelles conditions le vol avait dû être commis.

La personne en question avait caché dans un tas de rogots une somme de vingt francs enveloppée dans un morceau de papier. Jugez de sa surprise en voyant que l'argent avait rejoint les vieilles lunes. Elle accusait la ménagère qui est acquittée, faute de preuves.

Deux jeunes vauriens. — Vanvidemerck et Dumont sont jeunes mais ils savent déjà jouer de vilains tours aux grenes champêtres. Le représentant du ordre public de Marcq en-Baroeul a été volé par eux d'une magnifique paire de lapins qu'il se proposait de manger le jour des rois. Un inconnu, de Roubaix, a été victime d'un vol de bouteilles de bière et de vin, sur le territoire de Wasquehal, au moment où sa voiture passait sur la grand route de Roubaix à Lille. Ce vol est avoué par les prévenus. Ils ont commis d'autres vols qui leur valent 6 mois.

En entendant leur condamnation, ils s'écrient : « Ce sera toujours du temps pendant lequel nous aurons du pain. »

Une rixe à Roubaix. — Le sieur Vantieghem est accusé d'avoir frappé le 1er juillet 1887 Duquesnoy, commissionnaire public à Roubaix. Le coup a même été si violent que le pauvre homme a eu un bras cassé. Le plaignant et le prévenu sont absolument en désaccord. Le commissionnaire prétend être victime de la brutalité de Vantieghem, qui, de son côté, accuse le commissionnaire d'être venu dans la rue du Collège l'insulter à la sortie de son atelier. C'est la bouteille à l'encre ! Bref, le tribunal condamne Vantieghem à 10 jours.

Un boulanger de Lannoy est condamné à un mois de prison pour s'être livré à des violences contre son père.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 5 novembre 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

On parle de tous côtés de la Fête des Fleurs. On dit qu'elle sera superbe, et que les nombreux étrangers qui la visiteront emporteront de notre ville une excellente impression.

C'est très probable, en effet, mais j'ai voulu, en ma qualité de promeneur, me rendre compte des moyens de communication avec ce quartier isolé de la Makellerie.

Isolé est bien le mot, le pont de la rue de Mouveaux, seul, y donne accès.

En ce moment, cette rue de Mouveaux ressemble à un vaste bourbier. Et les étrangers ne conserveront pas certainement une bonne impression du trajet à effectuer pour se rendre à l'emplacement de la fête. — Il est vrai que le contraste sera plus frappant. — Voir de si jolies fleurs après avoir patauge dans une vase noirâtre.

Si le pont de la rue des Arts était construit, (et au fait pourquoi ne l'est il pas?) quelle différence !...

Serait-ce une indiscrétion de demander à la ville de faire exécuter un balayage soigné, et à la voirie, de réparer le pavé de la rue de Mouveaux.

Les abords de la fête laissent aussi beaucoup à désirer, mais un des membres du comité que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, m'a affirmé que les mesures nécessaires étaient prises pour que piétons et voitures y trouvent accès facile et convenable.

Allons, messieurs de la voirie, un bon mouvement, et épargnez à votre amour-propre roubaisien, les réflexions désagréables des étrangers, sur la propreté de votre ville.

Un Promeneur.

NORD

LE CANAL DU NORD. — Voici des renseignements qui nous sont fournis par une personne intéressée dans la question du canal du Nord et à même d'être bien informée. Le comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais a été reçu jeudi par le ministre des travaux publics qui lui a exposé une combinaison qui assurerait une prompte exécution du grand canal du Nord.

Une société exécuterait le projet Flament *complet*, et dépenserait pour ce travail plus de cent millions. Cette société percevrait un péage qui constituerait la rémunération du capital engagé, cette rémunération serait au minimum de 4 0/0 et au maximum de 7 0/0.

Le bénéfice et la perte en deça et au delà de ces limites serait partagé entre les Compagnies des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et l'Etat, dans la proportion de 3/8 pour les Compagnies et 5/8 pour l'Etat. Des pourparlers sont engagés sur ces bases. Quelle sera la Compagnie concessionnaire? sera-ce la Compagnie des chemins de fer du Nord? ou la maison Rotschild qui est tout un? On ne le dit pas, bien entendu.

BELGIQUE

Le ministère conservateur. — Un relevé, qui vient d'être fait, prouve dans quelle bonne voie marche le gouvernement belge.

Depuis 1884, le gouvernement a décrété la suppression du droit de timbre sur les polices d'assurances et la réduction de 8 impôts.

Sous le gouvernement libéral, les impôts augmentaient avec le déficit ; il dut créer pour 20 millions d'impôts nouveaux.

Aujourd'hui un boni a remplacé le déficit.

Il est d'ailleurs assez curieux de constater que partout où les droites sont au pouvoir, les finances sont bonnes.

En France, avant 1876, sous la République des conservateurs, le budget se soldait avec des centaines de millions d'excédent. Depuis dix ans que les gauches sont souveraines, le déficit s'accroît chaque jour et il dépasse maintenant un milliard... Voilà les effets d'une bonne et d'une mauvaise politique : c'est vrai en Belgique, en France et partout.

— La grève est complètement terminée. Les houilleurs attendront patiemment pendant une quinzaine de jours l'augmentation déjà obtenue dans certains charbonnages et promise dans les autres. Si alors, disent-ils, l'augmentation n'est pas accordée, la grève sera générale et de graves excès seront à craindre. Tel est l'avis aussi de toutes les personnes qui ont parcouru le Borinage en ces derniers temps.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.—Déclarations de naissances du 5 novembre* — Louise Storme, rue de Toulouse, cour Therin, 21. — Praxille Desquiens, rue de la Bansque, 3. — Louise Delen, rue de Lille, 111. — Rachel Fraignac, rue Neuve, 22. — Elisa Desrousseaux, Grande-Rue, 229 — Théodule Herteler, Hôtel-Dieu. — Arthur Vandekerkhove, rue de Denain, cour Leroy, 3 *Mariages du 5 novembre.* — Jules Soleau, 25 ans, tisserand, rue du Moulin, cour Descat, 2, et Flore Lecomte, 27 ans, tisserande, rue du Moulin, cour Descat, 27. — Léon Arnout, 28 ans, coupeur, rue de l'Abattoir, 5, et Virginie Cools, 23 ans, rue du Fontenoy, 83. — *Déclarations de décès du 5 novembre.* — Emile Keirsgieter, 27 ans, tisserand, rue Grétry, 12 — Aurélia Delescluse, 22 ans, rattacheuse, rue du Fontenoy, cour Moreau, 14.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 5 novembre. — Aurore Boussemart, rue de la Cloche. — Hubert Vandebulcke, rue Fin de la Guerre. — Madeleine Bernard, rue Famelart. — Emile Dezwaene, rue Victor Hugo. — *Mariages.* — Dieudonné Persens, 24 ans, peintre, et Zélie Lecocq, 24 ans, moulineuse — Léon Barthamot, 30 ans, cordonnier, et Elise Mahieu, 35 ans, bobineuse. — Louis Beuscar, 30 ans, trieur, et Clara Rompteau 23 ans, soigneuse — Félicien Deman, 28 ans, cordonnier, et Philomène Lebrecht, 18 ans, lingère. — Edouard Deporcq, 21 ans, garçon boulanger, et Silvie Lebbe, 19 ans, soigneuse. — Pierre Deschamps, 26 ans, employé de commerce, et Philomène Papin, 24 ans, repasseuse. — Emile Omez, 40 ans, fileur, et Marie Denooz 31 ans, sans profession — Pierre Carnette, 25 ans, fileur, et Sophie Cloet, 30 ans, fileuse. — Henri Scalbert, 37 ans, tisserand, et Alphonsine Flament, 21 ans, couturière. — Louis Cuvelier, 30 ans, couvreur architecte, et Amélie Cospain, 27 ans, lingère. — Alfred Verschaeve, 28 ans, magasinier, et Sidonie Toux, 25 ans, marchande. — *Déclarations de décès du 5 novembre.* — Joseph Decavel, 9 jours, rue Fin de la Guerre — Victorine Parisse, 1 an 1 mois, rue de Paris.

BOUSBECQUE. — Déclarations de naissances du 29 octobre au 5 novembre. — Marguerite Bonnet, le Blandrisse — *Déclarations de décès du 29 octobre au 5 novembre.* — Clémence Penet, 17 jours, les Bois. — Philippe Delannoy, 61 ans, les Bois.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille COUVREUR-HOUTIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Clémence-Marie COUVREUR, décédée à Roubaix, le 4 novembre 1887, dans sa 21e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lorraine, 36.

Les amis et connaissances de la famille BLASIN-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Melanie BLASIN, institutrice en retraite, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1887, dans sa 69e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 8 heures, aux Vignes, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2 et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 65.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 novembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon DUBRUNPAUT, décédé à Roubaix, le 4 octobre 1887, dans sa 19e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 novembre 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Adélaïde HOURGOIS, veuve de M. Louis LECOUTRE, née à Estaimbourg et décédée à Roubaix, le 2 octobre 1887, dans sa 83e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébre en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 novembre 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Marie-Magdeleine CAPET, veuve de M. Julien CATTEAU, décédée à Roubaix, le 29 septembre 1887, dans sa 73 année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 novembre 1887, à 9 heures, pour le repos des ames : de Monsieur Jules-François DELPORTE, licencié ès-sciences, professeur de physique, de chimie et de sciences naturelles au collège de Chateau-Thierry (Aisne), décédé à Roubaix, le 25 août 1886, à l'age de 22 ans et 9 mois, et de Mademoiselle Elodie-Marie DE PORTE, décédée à Roubaix, le 9 février 1887, à l'age de 17 ans et 2 mois, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 novembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'ame de M. Charles-Jean-François-XAVIER Aporet de Dame Alexandrine-Lussiez, décédé à Roubaix, le 5 octobre 1887, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Un violent incendie a détruit dans la nuit du mercredi au jeudi, la filature de MM. Thiquen frères, à Pepinster.

Le feu était si intense qu'on a dû se borner à préserver la maison d'habitation et les dépendances.

Suicide d'une jeune fille à Bruxelles. — Mercredi après-midi, un agent de police en faisant sa ronde au bois de la Cambre, trouva le cadavre d'une jeune fille.

Dans sa poche, on trouva le billet suivant : « Que messieurs de la police ne se creusent pas la tête pour savoir qui je suis. On viendra me réclamer si on m'en juge digne, car je ne suis qu'une misérable qui ne mérite pas de vivre. Adieu ! Adieu ! »

D'après l'examen médical, elle se serait empoisonné.

Elle avait à côté d'elle un panier blanc.

Le cadavre a été reconnu cet après-midi par la mère et la tante.

La malheureuse est couturière et s'est suicidée pour chagrins d'amour.

Un nouveau mode de communication transatlantique. — D'après l'*Engineer*, un inventeur du Connecticut propose d'établir une communication pneumatique entre l'Amérique et l'Europe, et il a pris des brevets pour les détails de l'exécution. Son projet comporte l'établissement de deux tubes traversés constamment par un courant d'air dont la vitesse « peut atteindre 1.650 kil. à l'heure. » L'intérieur du tube et l'extérieur du véhicule intérieur seront en acier poli ; celui-ci sera muni de roues en metal antifriction.

Il est probable que cette belle entreprise languira faute de capitaux en dépit de l'assurance de l'inventeur qu'elle « contient des millions. »

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

La veille de la guerre fatale, un crime horrible, commis avec une préméditation, un sang-froid et une cruauté inimaginables, épouvanta Paris, Roubaix et la France ; tous ceux qui avaient âge d'homme à cette époque se rappellent avec terreur cette effroyable tragédie et au nom de Troppmann frissonnent.

Eh bien ! la vie, dans son éternelle évolution, a de telles poussées vers l'avenir au détriment du passé, que la jeune génération arrive dans son scepticisme jusqu'à nier l'existence de Troppmann.

Pendant la période d'incubation qui a précédé ce travail, j'en parlais volontiers et je demandais avis à mes amis. Tous ils considéraient l'idée excellente et se rendaient garants de l'inévitable curiosité que susciterait ce récit.

Mais un jour je parlais de mon projet dans une réunion où se trouvait une jeune femme.

— Oh ! Troppmann, dit-elle ; quelle plaisanterie ! Nous ne nous laisserons plus prendre maintenant à cette farce. C'est l'Empire qui avait imaginé cette affaire pour détourner les esprits de la politique.

Je crus d'abord que cette jeune femme plaisantait ; pas du tout, elle parlait sérieusement et je me suis convaincu depuis lors que cette croyance est répandue dans une partie du public : la grande majorité des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans ont vaguement entendu parler de Troppmann ; beaucoup de ceux qui, il y a quinze ans, ont suivi les phases de l'instruction criminelle et du procès avec passion, ne se rappellent plus les détails.

Cela n'a rien d'étonnant. La guerre de 1870, suivie de la Commune de 1871, ont apporté presque immédiatement après l'exécution du grand criminel des préoccupations bien autrement poignantes ; et puis, il y a seize ans ; la jeune génération se trouve dans la situation où nous étions, nous, arrivés à l'âge d'hommes, par rapport à madame Lafarge ; je parle des hommes qui, actuellement, affleurent la cinquantaine.

Le moment est donc venu de présenter dans un travail d'ensemble cette affaire criminelle, débarrassée bien entendu des mystères et des obscurités qui ont égaré l'instruction pendant si longtemps.

Nous nous appuierons toujours sur des documents certains et nous écarterons tous les souterrages que peut suggérer l'imagination ; d'ailleurs, ici, la réalité est plus passionnante que tous les romans.

I

Le champ Langlois

Le lundi 20 septembre 1869, à cinq heures du matin, un paysan nommé Langlois se rendait à son champ situé dans la plaine qui s'étend entre le fort d'Aubervilliers au nord, la gare de Pantin à l'est et un certain nombre d'usines à l'ouest et au sud ; ce périmètre porte le nom de plaine des Vertus.

En sortant de Paris par la rue de Flandre, et en suivant la route nationale, on arrive, après avoir parcouru deux kilomètres, à un carrefour formé de quatre voies et que l'on appelle *Les Quatre Chemins*.

Le sentier qui va à l'est a reçu le nom de *Chemin-Vert*.

C'est sur le Chemin-Vert que se trouve le champ Langlois.

Le sieur Langlois suivait tranquillement cette voie, sa bêche sur l'épaule ; tout à coup il s'arrête ; dans un carré de luzerne où il venait d'entrer, il y avait des tâches de sang ; une traînée de sang le mène jusqu'à une terre fraichement labourée, dans laquelle il remarque un petit monticule grossièrement établi.

Un pressentiment sinistre agite ce brave homme. La plaine est unie sans aucune ondulation en cet endroit ; de plus, les sillons ont été défaits sans ordre...

Un crime a été commis et l'assassin a enfoui à la hâte sa victime !

C'est sous l'influence de cette pensée-là que le sieur Langlois enfonce sa bêche dans le mamelon. En la retournant, il met au jour un mouchoir taché de sang.

Un second coup de bêche fait sortir un bras.

Epouvanté, Langlois s'enfuit et va donner l'alarme à Pantin.

M. Roubel, commissaire de police, son secrétaire, M. Alphonsi, et M. le docteur Lugagne se rendent au champ Langlois, suivis déjà d'une cinquantaine de personnes, car jamais peut-être nouvelle ne s'est répandue aussi vite, dans ce Paris où pourtant, comme on l'a dit les murs parlent eux-mêmes en certaines circonstances. Une heure plus tard tout Paris connaissait le crime de Pantin et, avec une curiosité qui ne fut pas assouvie avant trois semaines, commençait un continuel pèlerinage.

Fort heureusement, et grâce au dévouement de M. Langlois, qui dans l'intérêt de la justice et avec une admirable activité fit office de fossoyeur, fort heureusement, dis-je, l'œuvre de l'exhumation des cadavres était accomplie avant l'arrivée de la foule, sans quoi, c'eût été impossible, tant fut bientôt irrésistible l'inondation humaine.

Mais aussi quelle série de découvertes !

J'emprunte le récit suivant, qui m'a paru le plus précis, dans les journaux de l'époque ; il fut donné par *le Temps* :

« On déterra d'abord un enfant de sept ans environ. Cet enfant est dans un état horrible ; il a trois trous sous le cou : il semble qu'on l'ait saigné ; un coup de couteau à l'oreille droite et, par derrière, trois longues traces de sept à huit centimètres qui ont été faites avec un couteau ordinaire, mais ont seulement déchiré **la nuque.**

» Pendant les constatations médicales, on aperçoit un deuxième cadavre, c'est un enfant de quatorze ans. Celui-là porte derrière la tête trois plaies pénétrant de trois centimètres de long et deux de profondeur.

» Un coup de bêche laisse bientôt apercevoir le corps d'une petite fille. Des larmes coulent de tous les visages. La terreur est peinte sur toutes les physionomies anxieuses.

» La petite fille doit avoir quatre ans au plus. Elle est vêtue d'une robe bleue, d'un jupon blanc ; une bavette parfaitement blanche recouvre sa poitrine ; un bas blanc bien tiré est ensanglanté par places. Un waterproof cache l'ensemble du vêtement.

» On cherche les causes de la mort. Ce ne peuvent être les quatre ou cinq légers coups de couteau qu'on distingue sur la figure. Le médecin relève la petite robe... Horreur ! de deux plaies béantes au niveau de l'ombilic s'échappent les intestins, pendant qu'un flot de sang frais et rose coule d'une troisième blessure, visible sous les côtes, dans la région de l'hypocondre droit.

» Au moment où le déterreur aperçoit les jupons d'un quatrième cadavre, deux femmes se trouvent mal dans la foule.

» Les soldats du fort Aubervilliers cherchent à éloigner les curieux, ou au moins à les empêcher d'étouffer les sombres vérificateurs de la justice... Pâles d'épouvante et de dégoût le commissaire et le médecin reprennent leur triste besogne.

» Cette quatrième victime est une femme de trente-cinq à quarante ans, proprement vêtue d'une robe de soie noire ; comme ses enfants, elle a reçu plusieurs coups de couteau au visage, mais la mort a été causée par une large blessure qui a tranché l'artère carotide du côté droit. La mort a dû être instantanée. Un autre coup a été porté dans la région du bas-ventre, mais la lame n'a pénétré que dans les jupons ; elle était d'ailleurs ensanglantée déjà...

» Un instant de répit est accordé au fossoyeur volontaire.

» — D'ailleurs, dit-il, il n'y en a plus.

» — Si fait, il y en a encore un, fait un paysan ; c'est un garçon, voyez sa casquette.

» En effet, une casquette avec un galon d'or apparaissait.

» Cette fosse était donc inépuisable.

» On en retire un enfant de onze ans ; celui-là a la figure littéralement hâchée ; les tempes, les joues, les oreilles, le cou ne sont que plaies béantes ; un coup de couteau a complètement arraché l'œil droit qui pend retenu par quelques filaments rouges. C'est affreux à voir.

» Au moment où l'on croit que tout est fini, un soldat retire de ce trou sanglant, à la plus grande surprise et au plus grand effroi des spectateurs, le corps d'un jeune homme âgé de seize ans à peu près.

» Le dernier cadavre, car c'est enfin le dernier, porte au-dessus de l'oreille droite et à la nuque deux plaies longues de 8 centimètres, qui ont pénétré jusqu'au cerveau. De plus, un mouchoir de soie est noué autour du cou ; le nœud a été fait par derrière.

» Une femme d'environ 35 ans ; quatre garçons de 16, 12, 10 et 8 ans, et une petite fille de 4 ans avaient donc été enfouis dans une fosse de 3 mètres de longueur, 60 centimètres de largeur et 40 de profondeur.

» Tous ces corps, par les vêtements qu'ils portaient, indiquaient des personnes aisées.

» La femme, qui paraissait être enceinte, avait une robe de soie noire ; ses mains étaient garnies de bagues, ses oreilles avaient des boucles d'une certaine valeur, et dans sa poche se trouvait un porte-monnaie contenant une vingtaine de francs.

» Les quatre garçons portaient des costumes de collégiens ; ils avaient également dans leurs poches quelque menue monnaie.

» La fillette, qui avait au ventre trois affreuses blessures d'où s'échappaient les intestins, avait à ses oreilles des boucles pareilles à celles de sa mère.

» Le docteur Lugagne a constaté que sur plusieurs de ces corps il existait un reste de chaleur vitale.

» Ces victimes ont été massacrées d'une façon inouïe.

» Plus de cent coups leur ont été donné.

» La nature des blessures fait présumer que les meurtriers se sont servis d'instruments tranchants, aigus ou contondants, tels que couteau ou hache.

» L'argent et les bijoux trouvés sur ces infortunés éloignent dans cette horrible boucherie, toute pensée de vol.

» Quel a été le mobile du crime ?

» L'enquête à laquelle a procédé immédiatement le commissaire de police, sur les lieux mêmes du crime, tendrait à établir que ces personnes étaient arrivées à Pantin dans la soirée de dimanche.

» De plus, à 200 mètres du théâtre du crime, on a trouvé un manche de couteau de table, et un peu plus loin, une lame s'y adaptant parfaitement, l'un et l'autre de ces deux objets étaient maculés de sang. La virole du manche était tordue :

» Les boutons des vêtements des garçons portent l'adresse d'un tailleur de Roubaix.

» Dans la fosse on a retrouvé des morceaux de saucisson et la moitié d'un petit pain au beurre. »

Pendant cette lugubre opération qui n'avait pas duré moins d'une heure et demie, la foule n'avait cessé de s'accroître frémissante, irritée, exaltée ; nous n'avons pas besoin de dire que les commentaires et les hypothèses allaient leur train.

Tenons nous-en à la réalité.

Les six cadavres furent placés sur deux charrettes de maraichers réquisitionnées par le commissaire de police et transportés à la morgue. On a conservé la formule du reçu donné au commissaire de police. Le laconisme administratif glacial fait froid dans le dos. Voici le libellé :

MORGUE DE PARIS

Reçu six cadavres envoyés par M. le commissaire de police de Pantin.

Ce 20 septembre 1869.

Pour le greffier,
BESTÉ

Les six cadavres furent placés dans la salle dite de purification, qui est située sur le quai derrière la salle d'exposition.

Dans cette salle sont disposées douze tables en marbre ; chaque table est munie d'un couvercle en zinc qu'arrose un filet d'eau.

Six de ces tables furent occupées par les cadavres découverts à Pantin.

M. le commissaire de police Roubel inventoria les vêtements que l'on plaça sur des tringles en avant des tables de pierre.

La mère avait, comme nous l'avons dit, une robe de soie ; un pardessus également en soie complétait son vêtement de dessus ; elle portait un chapeau à brides, garni de fleurs.

L'aîné des garçons était vêtu d'un pantalon de drap noir et d'un veston ; il avait un chapeau mou.

Les jeunes enfants, vêtus à peu près de même, avaient une casquette de collégien avec galons d'or.

Les boutons portaient cette inscription : *Thomas, tailleur à Roubaix.*

La fillette avait une jupe bleue, un tablier blanc et sur la tête une toque à réseau.

L'argent et les bijoux furent également inventoriés avec soin et déposés au greffe de la morgue.

Avant d'être livrés aux medecins, les cadavres furent photographiés par M. Richebourg.

MM. les docteurs Bergeron, Pénard et Trélat procédèrent ensuite à l'autopsie.

Il n'y a de véritablement horrible que le cadavre de la mère qui était décidément enceinte.

Voici d'ailleurs la description des cadavres d'après les procès-verbaux d'autopsie ; nous reproduisons ces procès-verbaux avec les noms des victimes ; on ne devait pas tarder, en effet à les connaître.

MADAME KINCK

« Agée de 42 ans ; parfaitement constituée. Son visage était déjà flétri, mais son corps était très beau. Elle avait reçu plus de trente coups de couteau, se divisant en trois groupes : l'un au-dessus du sein gauche, l'autre dans le dos, le troisième sur le cou. Dans cette dernière région, l'un des coups de couteau avait tranché la jugulaire, l'autre pénétré dans la bouche, sous le menton.

» Les coups avaient été portés par une main inexpérimentée qui avait frappé avec une sorte de rage fébrile.

» On en jugera mieux quand on saura qu'aucun de ces coups n'avait amené la mort et que la malheureuse femme a été enterrée vivante !...

» La contraction du cœur ne permet pas de supposer qu'elle ait vécu sous terre plus d'un quart de minute.

» On a acquis la conviction que le meurtre de la femme a précédé tous les autres.

» L'assassin s'est servi exclusivement du couteau.

» Pour tuer l'aîné des enfants, il a frappé plus fort, et, voyant que le couteau était une mauvaise arme, employé la pioche ou tout autre instrument à bout quadrangulaire ; un de ces coups a été porté entre les deux yeux.

» A partir de cet instant, l'assassin ne s'est plus servi du couteau, il a frappé ses autres victimes avec la pioche.

» L'examen médico-légal de la dame Kink, fait par M. le docteur Tardieu, a révélé qu'elle était enceinte de six à sept mois. L'enfant était viable ; il était du sexe féminin.

» Détail horrible : le fœtus sortait à moitié des entrailles de la malheureuse femme !

EMILE KINCK

» L'aîné des enfants, âgé de seize ans. Il porte au crâne une tracture étendue et une plaie béante au cou. L'artère carotide et les veines jugulaires sont tranchées et la mort a dû être instantanée.

HENRI KINCK

» Agé de quatorze ans. C'est un enfant d'une physionomie vive, intelligente ; il porte à la partie postérieure du crâne une tracture considérable, capable d'avoir causé une mort instantanée.

ALFRED KINCK

» Agé de dix ans. C'est le plus maltraité. C'est probablement lui qui aura poussé les cris qui ont été entendus ; il a un œil crevé et trois hideuses blessures longitudinales au-devant de l'oreille gauche, entre cet organe et l'angle externe de l'œil.

» Ces blessures profondes semblent être le résultat de coups de hachette.

ACHILLE KINCK ET LA PETITE MARIE

» Le premier, âgé de huit ans, la dernière de quatre.

» Ils sont couchés sur la même dalle.

» La petite Marie a le ventre ouvert. »

A ces constatations officielles et quelque peu froides, il faut ajouter que Mme Kinck avait les poignets meurtris et tordus, ce qui prouve qu'elle s'est défendue avec une énergie désespérée. Sa fillette que, en mère attentive, elle portait presque toujours, a été évidement éventrée entre ses bras.

L'examen du cadavre de la femme a démontré qu'elle n'a pas été bâillonnée ; l'ardeur de la lutte donne à penser qu'il y a eu des cris et des appels au secours ; néanmoins, malgré la constatation des médecins, d'après laquelle on aurait entendus des cris, il paraît démontré aujourd'hui que, au premier moment tout au moins, personne ni de la gare de Pantin, ni des usines environnantes où il y a du monde toute la nuit, ne déclara avoir rien entendu.

C'est extraordinaire, mais c'est ainsi.

Mais tout est extraordinaire dans cette monstrueuse tragédie.

(A suivre.)

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Deroulède et la fête de gymnastique

Paris, 6 novembre. — Aujourd'hui aura lieu à l'hippodrome le concours annuel de l'association des sociétés de gymnastique de la Seine.

M. Deroulède a écrit au président de l'association, il s'abstiendra d'y assister afin que la fête ne donne lieu à aucune manifestation politique et éviter le renouvellement des manifestations récentes de Bougival.

La santé de M. Pasteur

Paris, 6 novembre. — Contrairement à ce qui a été dit M. Pasteur jouit d'une bonne santé.

La démission du préfet de Paris

Paris, 6 novembre. — Le *Journal des Débats* dit : Le bruit a couru dans la soirée d'hier, à la suite de la séance de la Chambre, que le préfet était résolu à adresser sa démission au ministre de l'intérieur.

Le docteur Mackenzie à san Remo

Paris, 6 novembre. — Une dépêche de Londres dit que le docteur Mackenzie a été mandé télégraphiquement et qu'il est parti dans la soirée d'hier pour San-Remo où il arrivera mardi.

La question bulgare

Vienne, 6 novembre. — M. Kalnocki répondant à M. Andrassy espère que la question bulgare recevra une solution favorable, mais l'initiative appartient au sultan suzerain ; il dit que le gouvernement cherche à maintenir des relations amicales avec la Russie ; il ajoute que la triple alliance aura des résultats féconds pour la paix.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de M. L. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 6 novembre 1887 — Spectacle monstre. — LES MISÉRABLES, grand drame en 9 actes, tiré du célèbre roman de ce nom, par V. Hugo. — Mise en scène de Paris. — MAM'ZELLE NITOUCHE, opérette en 4 actes, de MM. Toche et Blum, musique de M. Hervé. — Ordre du spectacle : 1. Les Miserables. — 2. Mam'zelle Nitouche.

Prix des places : Loges de face, 3 fr. — Loges de côté, 2 fr. 50. — Stalles, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 25. — 2e galerie 1 fr. — Parterre, 0,75 c.

AUX

Fabriques Parisiennes

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

MAISON A REMIREMONT (Vosges), Grande-Rue, 35
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

Grande spécialité de Blanc

TROUSSEAUX & LAYETTES

LINGE BRODÉ

et cousu à la main

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER

Grande mise en vente de Modèles nouveaux, pour enfants, tels que :

ROBES, DOUILLETTES, TABLIERS
PELISSES & ROBES DE BAPTÊME, ETC.

RIDEAUX EN TOUS GENRES
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS & TAIES
brodés à la main

Bandes et Garnitures brodées sur toile
POUR CHEMISES

Dépôt de Toiles des Vosges

blanchies sur pré
en toutes largeurs, garanties à l'usage
PRIX EXCEPTIONNELS
CHIFFRES & BRODERIES A FAÇON

Maison reconnue depuis de longues années pour vendre le meilleur marché et entièrement de confiance.

Prix-fixe marqué en chiffres connus.
14625

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 2/13

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis — Coin de la r. de l'Hôpital-Mil. — LILLE
6, rue de la Gare